

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss  
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : [cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



## *Les brèves de la CFTC-Douanes - Mars 2018*

### *Les malheurs de monsieur M..., fonctionnaire à la Cour des Comptes*

Lorsque monsieur M..., fonctionnaire exemplaire de la Cour des Comptes, arriva au bureau ce matin-là, il eut la surprise d'être convoqué chez son chef de service. Lequel chef, après lui avoir offert un café, lui expliqua d'un ton poli, mais ferme, que, regrettamment, sa manière de servir était devenue peu performante, décevante, voire aberrante, qu'on y relevait certaines absurdités. Que ses missions étaient considérées comme d'une complexité excessive et à faible rendement. Qu'il avait peu évolué ces dernières années, et qu'il apportait une trop médiocre contribution aux objectifs qu'il était censé poursuivre. Que son travail était peu efficient, d'un résultat négligeable, inéquitable et économiquement contre-productif. Qu'il avait trop longtemps différé la modernisation de ses méthodes, qui n'étaient plus ni pertinentes ni efficaces. Qu'étant donné le nombre excessif d'ETP affecté à des missions étrangères au cœur de métier de la Cour des Comptes, certains effectifs devaient être redéployés. Du reste, les contrôles auxquels monsieur M... se livrait étaient trop détaillés et portaient sur des enjeux relativement faibles, à des coûts de procédure disproportionnés. Son travail était à maigre valeur ajoutée, il avait pris un retard qu'il ne parvenait pas à rattraper. Une démarche ambitieuse de modernisation et de simplification était parfaitement réalisable, à condition de prendre enfin à bras le corps le sujet et de cesser de se disperser dans des tâches qui seraient tout aussi bien assumées par d'autres employés.

Le chef de service indiqua qu'on estimait à environ deux minutes le temps nécessaire à monsieur M... pour préparer ses cartons et vider son bureau. En effet, le nombre de mètres carrés de locaux administratifs qu'il avait jusqu'à présent occupés était devenu obsolète, source de frais de gestion coûteux et de complications inutiles.

Monsieur M..., fonctionnaire exemplaire, qui se souvenait vaguement d'avoir déjà entendu ces mots quelque part, ou peut-être même de les avoir écrits dans un rapport sanguinaire dont il était pourtant très fier, constata que son ancien bureau était déjà occupé par un agent contractuel fraîchement embauché sur simple entretien, ce qui était désormais le mode de recrutement normal à la Cour, dans le cadre d'un service public efficient, flexible et moderne. On communiqua à monsieur M... la liste de plusieurs espaces de co-working dans le quartier, où il pourrait désormais se livrer à ses nouvelles tâches. Le cœur de métier de la Cour des Comptes consistant de toute évidence à compter, non pas à rédiger et encore moins à réfléchir, monsieur M... se recentra désormais sur des séries d'additions, soustractions, multiplications et divisions, dont il ne comprenait pas le sens, ce qui n'avait aux yeux de son chef aucune importance.



Monsieur M..., fonctionnaire exemplaire, tomba malade pour la première fois de sa carrière, ce qui lui valut une compassion nulle et la retenue d'un jour de carence. Sa motivation au travail diminuant, d'après son chef, il vit sa paye amputée d'une grande partie de ses primes, puisque depuis quelques années la rémunération au mérite et à la performance était devenue la norme. Il voulut s'enquérir des raisons exactes de la baisse de son traitement ; mais son service RH venait d'être mutualisé avec celui de plusieurs autres ministères et était chroniquement injoignable. Il dut télécharger un formulaire qu'il remplit avec soin de ses protestations détaillées, mais n'obtint jamais de réponse, malgré ses tentatives de se connecter par chat via son espace personnel. Aucun conseiller n'était disponible.

Un peu plus tard, monsieur M..., fonctionnaire exemplaire, se vit proposer très aimablement le bénéfice d'un plan de départs volontaires de la Fonction Publique, avec une bonne parole et un pécule de 10 000 euros. Il refusa. Il se trouvait encore à une dizaine d'années de la retraite, et quoiqu'il se sente encore plein de vigueur, s'enquit, par acquit de conscience, de la pension qu'il pourrait un jour percevoir après tant d'années de loyaux services. Il s'aperçut alors avec stupéfaction que le montant en serait dérisoire, parce que le système de retraite par répartition avait évolué, et que la pension se calculait désormais sur les 25 meilleures années de carrière. C'était un système qu'il avait d'ailleurs lui-même préconisé jadis dans un de ses rapports.

Ce jour-là, monsieur M..., fonctionnaire exemplaire, plein d'avenir et très dévoué à son administration, se demanda s'il n'avait pas, tout de même, raté quelque chose dans sa vie.

***CFTC-Douanes : sur un autre ton.***